



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13. POS. 176

Déposé le : 26.11.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ?

Texte déposé

Au mois de mai 2019, les médias se faisaient l'écho de deux rapports qui ont été rendus publics quasiment le même jour. Le premier, rédigé par la fondation Promotion Santé Suisse, indique qu'un écolier suisse sur six est en surpoids et que près d'un quart d'entre eux sont obèses. Durant les 3 dernières années de la scolarité obligatoire, la prévalence du surpoids des adolescents (y compris l'obésité) grimpe à 24,8% ; elle est de 42% pour ce qui est de l'entier de la population de notre pays. Ces chiffres sont effrayants et constituent une véritable bombe à retardement en termes de coûts de santé publique pour les collectivités : Entre 2002 et 2012, les coûts globaux de ce phénomène ont bondi de 2,7 à 8 milliards de francs suisses par an ! Dans son commentaire, le rédacteur d'un quotidien vaudois écrivait : « On pourrait suggérer aux autorités qu'elles accentuent leur soutien aux clubs sportifs ».

Presque le même jour, la Fondation pour l'enseignement de la Musique dans le canton de Vaud (FEM) publiait un rapport dans lequel elle demande plus de subventions pour les écoles de musique afin d'entre autres développer, une augmentation des bourses qui permettraient aux enfants défavorisés de pratiquer la musique ainsi que des rabais pour les fratries.

La simultanéité des deux études interpelle. Elle permet de se demander, en termes de politiques publiques, quelle place, quelle reconnaissance et quel soutien sont apportés aux deux activités.

En effet, culture et sport sont souvent comparés ou placés sur le même pied lorsque l'on parle de politique publique : Une activité de loisir, formatrice, importante, qui touche une large frange de la population et notamment chez les jeunes. Il n'est pas rare que l'on réunisse « sport » et « culture », que ce soit dans le discours comme dans l'organisation politique, à l'image de l'administration genevoise qui a réuni les deux secteurs dans le même service.

Si l'on part du principe que l'activité sportive :

- Est au minimum aussi bénéfique voire indispensable que la culture en termes d'intégration (des étrangers notamment) et de socialisation ;
- est tout aussi bénéfique que la musique en termes de santé mentale ;
- a un effet sur la santé physique des individus plus direct que la culture.

alors la lecture de ces deux rapports doit nous inciter à nous poser des questions et ceci sans vouloir évoquer le degré d'importance de l'enseignement en sachant que nos jeunes sont entourés par des professionnels qui gagnent leur vie décemment en enseignant la musique, alors que nous plaçons ces mêmes jeunes entre les mains de bénévoles qui y consacrent leurs soirées et week-end lorsqu'il s'agit de sport.

Je précise que ce postulat ne vise absolument pas à attaquer ni la musique, ni la culture, ni les efforts qui y sont consacrés par l'état cantonal ; ceux-ci me paraissent entièrement justifiés et ne doivent pas diminuer à l'avenir. Il ne faut pas opposer l'un à l'autre, mais les lier l'un à l'autre : pourquoi ce qui est valable pour l'un ne l'est pas pour l'autre ? À l'heure où l'on parle toujours plus de santé par l'activité physique et le sport, il convient de se demander si les mêmes efforts sont faits pour le sport et pour la culture. Je parle bien là de l'action du canton et non de l'action de telle ou telle fondation. (Dans le domaine des fondations, on constate d'ailleurs que si l'on prend les deux fondations qui redistribuent les bénéfices de la Loterie romande dans le Canton de Vaud, les subsides versés par la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASV) pour la culture sont très largement supérieurs aux moyens financiers dévolus à la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » (FFSV). Mais là n'est pas mon propos, c'est bien l'action de l'Etat, financée par le produit de l'impôt, qui m'intéresse dans le but de professionnaliser l'enseignement dans le milieu sportif. À titre de comparaison, le canton de Genève verse plus de CHF. 1'800'000.- millions aux divers centres de la relève tandis que le canton de Vaud ne verse aucun montant.

C'est la raison pour laquelle, avant d'éventuellement déposer une motion, j'ai l'honneur, par le présent postulat de demander au Conseil d'Etat d'établir un rapport détaillé comprenant les points suivants :

- a) Un comparatif entre le budget global du SERAC ainsi que son nombre d'ETP pour l'année 2019 et le budget global ainsi que le nombre d'ETP du SEPS.
- b) Mettre en lumière, dans ces 2 budgets, les deux montants qui sont réservés aux subventions.
- c) Savoir si les deux services octroient des prix, des récompenses, des bourses, des stages ou des séjours en Suisse ou à l'étranger (pour l'entraînement ou la création par exemple). Ainsi que les montants alloués si tel est le cas.
- d) Les subventions publiques participent à permettre à faire en sorte que les professeurs de musique gagnent leur vie en enseignant, alors qu'il est très rare qu'un entraîneur de sportifs juniors parvienne à le faire, je demande au Conseil d'Etat d'évaluer s'il accorde la même importance au sport comme il le fait avec la culture et l'effort financier est-il au bénéfice des uns comme des autres.
- e) Envisager que le Canton finance ou cofinance également des bourses dans le domaine sportif ou des organismes qui distribuent ce genre de bourses (si possible en définissant l'importance du montant). Sachant que des bourses permettent à des enfants de suivre un enseignement musical.
- f) Finalement, en tenant compte des éléments ci-dessus et en sachant qu'une subvention à la FEM est octroyée chaque année par le SERAC par l'entremise d'un budget voté par notre parlement (grâce à la LEM). Le Conseil d'Etat peut-il envisager un fond commun financé à parts égales par le canton et les communes, voir les associations de communes. Il est également souhaité une analyse de la faisabilité d'octroyer une somme similaire au bénéfice des clubs sportifs de notre canton, dont il faut rappeler qu'ils sont 1'143, portés à bout de bras par une immense majorité de bénévoles (7'000 membres de comité, 10'000 entraîneurs et 2'500 juges et arbitres) et qu'ils accueillent plus de 180'000 membres.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

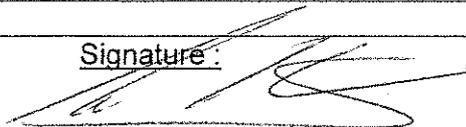
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Aschwanden Sergei

Signature :

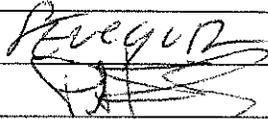
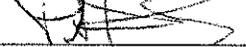
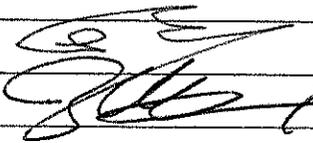
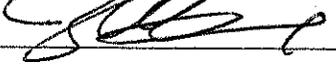
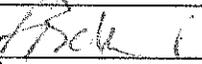
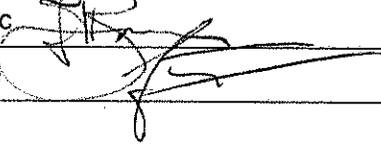
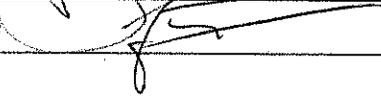
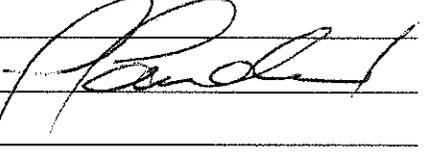
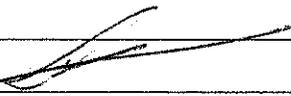
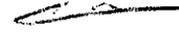
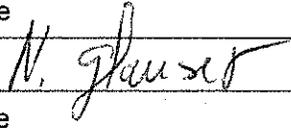
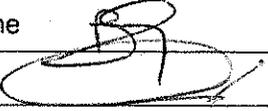
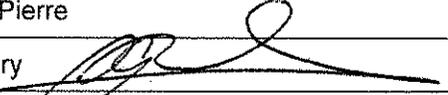
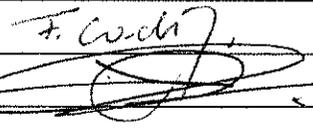
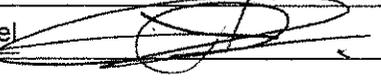
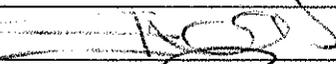
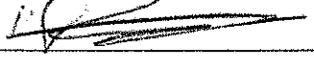


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

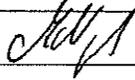
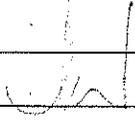
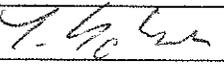
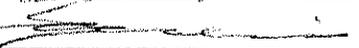
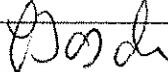
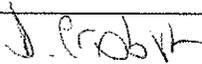
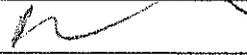
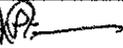
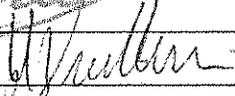
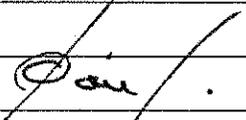
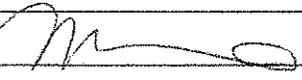
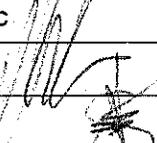
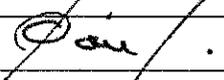
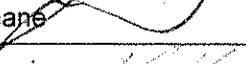
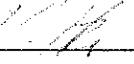
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 12 novembre 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Durussel José
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine 	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Évéquoz Séverine 
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy 	Favrod Pierre Alain 
Baux Céline 	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre 	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence 	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc 	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe 	Courdesse Régis	Gaudard Guy 
Bolay Nicolas	Cretegny Laurence 	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud 	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe 
Bovay Alain	Cuérel Julien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Deillon Fabien 	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glauser Nicolas 
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine 	Dessemontet Pierre	Glayre Yann
Cachin Jean-François 	Devaud Grégory 	Gross Florence
Cala Sébastien	Develey Daniel 	Induni Valérie
Cardinaux François 	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel 	Dubois Carole 	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe 	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 12 novembre 2019

Jobin Philippe	Neyroud Maurice 	Ryf Monique
Joly Rebecca 	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Paccaud Yves	Schelker Carole 
Keller Vincent	Pahud Yvan 	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine 	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick 
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc 
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François 
Matter Claude 	Räss Etienne	Treboux Maurice 
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trollet Daniel
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge 	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre 
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise 	Vuillemin Philippe 
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice 	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion 
Mojon Gérard 	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric 
Montangero Stéphane 	Rubattel Denis 	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François 	Ruch Daniel 	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre